



Communiqué de presse
Paris, le 22 septembre 2020

OBSERVATOIRE DE L'ÉOLIEN

Une année 2019 exemplaire pour la filière mais des défis à venir qui nécessitent des décisions politiques fortes et immédiates

L'année 2020 a été marquée par la publication d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui structure l'accélération de l'énergie éolienne et souligne sa fiabilité et son rôle pilier de la transition énergétique de notre pays. Pourtant, l'absence d'avancées quant à la libération de nouveaux espaces ou la levée de contraintes rend l'atteinte des objectifs de la PPE irréaliste. La filière éolienne est prête, structurée, compétente et fiable. Elle a déjà prouvé qu'elle remplissait ses objectifs, elle prouve chaque année qu'elle est un vecteur de création d'emplois, de dynamisme économique et social dans les territoires, et de réindustrialisation de notre pays. Mais la croissance verte ne se décrète pas, elle se construit. Il est urgent de lever les freins structurels au développement de l'éolien pour faire de son potentiel la clef de notre transition énergétique, et concrétiser le green deal français.

[Téléchargez l'Observatoire annuel de l'éolien 2020](#)

2019, année charnière pour l'énergie éolienne

1 336 MW supplémentaires ont été installés en France durant l'année 2019, pour atteindre une puissance raccordée totale de 16 600 MW (+ 8,75%), soit l'équivalent des besoins en électricité de plus de 7 millions de foyers français chaque année

La production annuelle cumulée de l'énergie éolienne a augmenté de 22,7% en un an (34,1 TWh contre 27,8 TWh en 2018). Ces performances confortent l'éolien dans sa deuxième place des énergies renouvelables en France en terme de production.

Corolaires à ces performances, **les créations d'emplois ont fortement augmenté** en 2019 : au 31 décembre 2019, la filière comptait **plus de 20 200 emplois** et a créé 2 000 nouveaux emplois en un an (soit une **croissance de 11%** par rapport à l'an passé).

L'éolien, une filière française responsable

Nicolas Wolff, président de France Energie Eolienne analyse : « *Peu de filières peuvent évoquer une croissance à deux chiffres de créations nettes d'emplois. Et pourtant, ce n'est que le début : d'ici 2028, l'éolien, terrestre et en mer confondus, devrait générer près de 50 000 emplois en France. La filière est le 1er employeur dans le secteur des énergies renouvelables à l'échelle nationale, et concentre 41% des emplois dédiés aux ENR.* »

La filière éolienne contribue à la réindustrialisation de la France, grâce à des expertises pointues dans la fabrication de composants.

La valeur ajoutée économique des acteurs de l'éolien terrestre et en mer va ainsi dynamiser le tissu industriel de vastes bassins d'emplois, en Bretagne, en Normandie et dans les Hauts-de-France, notamment grâce à la concrétisation des projets de parcs éoliens en mer qui verront le jour entre 2022 et 2024.

Dans un esprit de responsabilité, la filière a été force de propositions afin d'anticiper les évolutions et de toujours améliorer son développement dans ses territoires d'accueil. Une **réduction drastique de l'empreinte des parcs éoliens sur l'environnement est permise** grâce aux mesures en matière de recyclage des installations, d'excavation totale des fondations et bientôt de balisage.

Pas de transition sans volonté politique

Les pouvoirs publics ont confirmé qu'ils comptent sur le développement soutenu de l'éolien dans les années à venir. **La PPE 2023-2028 prévoit de multiplier par 2,5 les capacités de production éoliennes d'ici 2028.** Ces objectifs donnent un cap qui ne sera respecté que si certains freins structurels sont levés.

Nicolas Wolff, président de France Energie Eolienne commente : « *La filière éolienne a été exemplaire durant la première partie de cette année très compliquée et a su montrer sa capacité de résilience en assurant la continuité de sa production démontrant ainsi son rôle essentiel pour la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Maintenant nous devons collectivement nous tourner vers l'atteinte des objectifs PPE et l'harmonisation du développement de l'éolien sur notre territoire. Ces deux enjeux ont un dénominateur commun, la libération d'espace de développement. Aujourd'hui 47% du territoire national est interdit à l'éolien. L'urgence est donc à la cohérence entre objectif et moyens mis en œuvre pour les atteindre.* »

Pour atteindre les objectifs que la France s'est fixée, nous attendons du gouvernement la mise en cohérence des objectifs de la PPE avec les problématiques de libération d'espaces. Ce travail interministériel est impératif pour permettre un développement harmonieux et équilibré de l'éolien dans notre pays.

A propos de France Energie Eolienne :

Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

Contacts presse :

Agence Hopscotch

Nina Tanguy

01 41 34 22 03

ntanguy@hopscotch.fr

France Energie Eolienne

Mattias Vandenbulcke

01 42 60 07 41

mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr